

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 01/07/2025 - B2025/006543 - 2006 B 00054 - 384 020 723 - COMMISSARIAT
FINANCES REVISION

68,3

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 840 rue Pasteur			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 8 4 0 2 0 7 2 3 0 0 0 2 7			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le. 31122024					
			N-1 31122023					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	236 700	236 700		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	113 700	113 700		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)			BJ	BK	350 400	350 400		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	68 202	1 664	66 538	70 633
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	212 613	45 799	166 814	168 154
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 400		17 400	37 197
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				24 785
		Disponibilités	CF	CG	128 096		128 096	34 272
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
TOTAL (III)		CJ	CK	426 311	47 462	378 848	335 042	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	776 711	47 462	729 248	685 442	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
CP			CR		61 354			
Clause de réserve de propriété : *			Immobiliations :		Stocks :			
					Créances :			

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	341 372	309 856
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	47 944	31 516
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	433 315
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	88 653	1 059
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 807	204 594
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 011	87 115
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	18 167	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 296	7 303
TOTAL (IV)		EC	295 933	300 070
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	729 248	685 442
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	227 285	300 070
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	943	1 059	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION							Néant ☐			
		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	932 833	FH		FI	932 833	842 446		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	932 833	FK		FL	932 833	842 446		
	Production stockée *					FM	(2 432)	17 679		
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 068	5 167		
	Autres produits (1) (11)					FQ	44	788		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	936 514	866 080	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	570 573	598 105	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	3 133	5 682	
	Salaires et traitements *						FY	208 043	139 877	
	Charges sociales (10)						FZ	79 315	53 020	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements} * \quad (14) \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	9 844	27 108
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	3	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	870 910	823 795	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	65 603	42 285	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	25 459		
	Total des produits financiers (V)						GP	25 459		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 554		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	24 785		
Total des charges financières (VI)						GU	27 339			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 880)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	63 724	42 285		

Désignation de l'entreprise SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	15 780	10 769	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	961 973	866 080	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	914 029	834 564	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	47 944	31 516	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	3 210	1 375	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9									
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8										
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	236 700	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX					
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN		LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	113 700	8V		8W			
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V					
TOTAL IV				LQ	113 700	LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	350 400	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	236 700	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	113 700	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	113 700	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	350 400	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventile (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventile (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventile (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H				
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M				
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S				
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W				
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A				
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E				
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	- corporelles		6E	6F	6G	6H			
	- titres mis en équivalence		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
	- titres de participation		9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières (1) *		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	1 664	6R	6S	1 664		
	Sur comptes clients	6T	40 477	6U	8 180	6V	2 858	6W	45 799
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	40 477	TY	9 844	TZ	2 858	UA	47 462
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	40 477	UB	9 844	UC	2 858	UD	47 462
	Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	9 844	UF	2 858		
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	212 613		151 259		61 354				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 400		17 400					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	230 013	VU	168 659	VV	61 354		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	943		943						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	87 710		19 062		68 648				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	85 807		85 807						
Personnel et comptes rattachés		8C	20 246		20 246						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 663		25 663						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 012		5 012						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	39 130		39 130						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	959		959						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 167		18 167						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	12 296		12 296						
TOTAUX			VY	295 933	VZ	227 285		68 648			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 315	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	47 944	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	15 780	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WO		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			XR		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										WQ	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y1	
										Y3	
								TOTAL I	WR	63 724	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :									XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									I6	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									WZ	
	Majoration d'amortissement *									XA	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XY	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	603
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)		YD		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	603	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	63 121		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	63 121		XO	0	

Désignation de l'entreprise SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISION		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 279
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SARL COMMISSARIAT FINANCES REVISIO										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	31 516			ZD	31 516						
	Prélèvements sur les réserves	OE			ZE								
					ZF								
	TOTAL I	OF	31 516			ZG							
					(NB le total I dont nécessairement être égal au total II)	ZH	31 516						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										TOTAL II		31 516	
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	454 674	498 551						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 36 000				XQ	36 000	36 000						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	18 573	12 998						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	61 326	50 556						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	570 573	598 105						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	645	1 422						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z	2 488	4 260						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 133	5 682						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	191 434	167 536						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	119 322	119 534						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	198 669							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR 1								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **729 248 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **961 973 euros** et un total **charges** de **914 029 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **47 944 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Stocks et en cours

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2024	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	236 700	Clientèle commissariat aux comptes
TOTAL	236 700	

--

Produits à recevoir

	Etat exprimé en euros	31/12/2024
Total des Produits à recevoir		

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		93 765
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		968
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNT</i>	26	
<i>AGIOS A PAYER</i>	943	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		47 558
<i>FOURNIS. FACT. A RECEVOIR</i>	47 558	
Dettes fiscales et sociales		27 072
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	13 257	
<i>PERSONNEL CHARGES A PAYER</i>	6 989	
<i>ORG. SOC. CHARGES A PAYER</i>	6 647	
<i>ORG. SOC. CAP TAXE APPRENTISSAGE</i>	179	
Autres dettes		18 167
<i>AVOIRS A ETABLIR</i>	18 167	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			12 296
Facturés d'avance		12 296	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			12 296

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Pour mémoire (1)		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

(1) Compte tenu de l'effectif réduit et de l'ancienneté récente de celui-ci, aucune évaluation significative n'a été retenue

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

Sarl MAGNAT AUDIT (520.788.340.00021) Exercice clos le 31.12.24

19 965

100,00

334

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

COMMISSARIAT FINANCES REVISION - C.F.R.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 Euros
Siège social : 840, Rue Pasteur
38670 CHASSE SUR RHONE
384 020 723 RCS VIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 juin 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 47 943,66 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	47 943,66 Euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	40 000,00 Euros
Soit 16 Euros par part	
Le solde	----- 7 943,66 Euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 349 315,16 Euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 27 juin 2025.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 30 000,00 Euros, soit 12,00 Euros par titre
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 Euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 20 000,00 Euros, soit 8,00 Euros par titre
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 Euros
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Certifié conforme
La Gérance

